

INCINERATEUR



NI A SEILLES
NI AILLEURS



ÉCOLO-NAMUR, 28, rue Basse Marcelle 081/227871

éd.resp.: José Lejeune, 20, rue Hermoncroix, Andenne



ECOLO

"L'implantation d'un incinérateur sur le site industriel de Seilles est déjà décidée" hypothèse que Mme Anne-Marie Lizin, Bourgmestre de Huy a développée le samedi 6 avril à une réunion organisée par l'USC de Wanze nuance le discours tenu par les responsables communaux et régionaux qui jurent leurs grands dieux que la construction de l'incinérateur fera suite à une enquête scientifique très complète.

Qui a raison ? Il est sans doute impossible pour le commun des mortels de le savoir. Mais les écologistes se doivent d'envisager les deux hypothèses.

1/ la thèse Lizin : tout est décidé et il va falloir batailler ferme pour faire échouer le projet.

2/ la thèse Eerdekkens : une vaste étude scientifique est menée et la ville qui n'a qu'une compétence d'avis dans ce domaine prendra position pour ou contre après l'étude.

Les deux hypothèses ne sont pas forcément contradictoires mais une chose est sûre et admise par tous : ce ne sont pas les résultats de l'enquête scientifique qui autoriseraient la construction ou non de l'incinérateur à Seilles. La Région Wallonne pourra imposer son choix contre l'avis de la population. Pour ECOLO, ceci est inadmissible.

LA VOLONTE POPULAIRE DOIT ETRE RESPECTEE A ANDENNE COMME DANS LES COMMUNES LIMITROPHES QUI N'ONT MEME PAS ETE CONSULTEES ALORS QU'ELLES SERONT LES PREMIERES CONCERNES PAR LES NUISANCES, LA POPULATION EST OPPOSEE A L'INCINERATEUR.

Les associations sociales, culturelles, environnementalistes ainsi que les partis politiques Andenne 2000 (PRL-PSC), ECOLO, Socialistes liégeois sont de plus en plus nombreux à s'opposer au projet d'installation d'un incinérateur à Andenne pour diverses raisons : pollution, rejets de fumées toxiques, dévaluation du patrimoine, choix du site, charroi, fuite des investisseurs et de l'emploi.

Menée à la baguette par son chef de file, Claude Eerdekkens, qui a réussi à la mettre dans un beau pétrin en l'opposant aux "camarades" de Huy-Waremme, la majorité socialiste d'Andenne continue à parler un double langage et à entretenir une ambiguïté irresponsable.

En effet, aujourd'hui, lundi 15 avril, elle appelle les andennaises et les andennais à se prononcer pour ou contre le projet d'incinération alors qu'elle refuse, elle de prendre position.

L'INCINERATEUR ET L'EMPLOI Le miroir aux alouettes

L'argument principal développé par Mr le Bourgmestre Eerdekkens et probablement le seul qui aurait pu apparemment "tenir la route" est que cette unité de traitement créerait à Andenne de 50 à 60 emplois (C. Eerdekkens in Andenne Potins le 24/01/91).

Or, dans le dossier déposé à l'hôtel de ville, il est question de 25 emplois en tout et pour tout dont la plupart sont très qualifiés. Reste une petite dizaine d'emplois réservés à des manœuvres et ouvriers. La ville d'Andenne a désiré que la moitié de ces emplois soit réservée aux andennais. Ce n'est pas encore de cette façon que le chômage sera réduit dans la région et l'on peut même craindre que le "coup médiatique" de Mr Eerdekkens fasse à nouveau fuir les investisseurs éventuels qui refuseront de s'implanter au milieu des poussières et odeurs.

EN ACCEPTANT L'INCINERATEUR, MONSIEUR EERDEKKENS CONDAMNERAIT A MORT LE ZONING INDUSTRIEL DE SEILLES. SEULES DE NOUVELLES INDUSTRIES POLLUANTES ET REJETEES AILLEURS POURRAIENT A L'AVENIR Y TROUVER REFUGE.

ECOLO a dénoncé à maintes reprises la politique "d'accueil" de certains politiciens andennais (tous partis confondus) qui font passer leurs intérêts personnels avant la qualité de la vie de leurs concitoyens. Pour ECOLO, NOTRE VILLE DOIT CESSER DE VOLER AU SECOURS DES ENTREPRISES POLLUANTES. ANDENNE NE DOIT PLUS ETRE LA MERE THERESA DES POLLUEURS.

Le maire andennais qui décidément cultive l'art du paradoxe, va même plus loin; lors du débat de "Canal C" le 15 mars dernier, il met en garde les opposants qu'il qualifie de "malhonnêtes" parcequ'ils se prononcent sur un dossier qu'ils ne connaissent pas ! En suivant cette "drôle de logique", les citoyens qui sont invités à émettre un avis ce soir sont donc à priori pour Monsieur le Bourgmestre, des citoyens malhonnêtes!

Que faut-il penser de l'enquête scientifique ?

1/ Le règne du secret : nous n'avons aucune garantie sur cette recherche car nous ne connaissons pas le cahier des charges c'est-à-dire les questions qui seront posées aux scientifiques. Or de ces questions dépendront les conclusions de l'enquête.

2/ Que, de l'aveu même de Monsieur Poncelet "qui selon le journal "Vers l'Avenir" se verrait bien dans l'habit d'administrateur général de l'éventuel incinérateur" cette étude ne porte pas sur l'incinérateur envisagé à Seilles (déclaration de Mr Poncelet à la réunion publique d'information du samedi 13 avril à Ben-Ahin). **La population est donc grossièrement abusée.**

3/ Que cette enquête pourrait donc avoir pour but de permettre au Collège des Bourgmestre et Echevins de faire un nouveau volte-face sans trop se déshonorer aux yeux des électeurs.

Mais il faut être clair : si le Bourgmestre d'Andenne, avide de poursuivre son ascension politique à coup de grands shows médiatiques avait fait l'économie de cette candidature, on ne parlerait probablement pas à Andenne de cet incinérateur dont personne ne veut aujourd'hui.

4/ Selon les propres aveux du Collège, le permis de bâtir ne peut prendre en considération que des éléments d'ordre architecturaux, esthétiques... (cfr le bulletin communal "spécial incinération").

Les résultats de cette enquête scientifique n'ont donc aucune influence sur le permis de bâtir.

PLUTOT QUE DE FAIRE TRAINER LES CHOSES POURQUOI LE COLLEGE NE DECIDE-T-IL PAS DE JOUER "CARTES SUR TABLE" ET DE SE PRONONCER DES A PRESENT SUR CE PERMIS DE BATIR ?

LES CONDITIONS SOIT DISANT DRACONNIENNES EMISES PAR LA VILLE : DE LA FOUTAISE

C'est forcée par les protestations des riverains que la Ville d'Andenne a décidé de recourir à des experts scientifiques. Il y a quelques mois, on ne parlait que de compensations "bassement" financières et non de santé publique. La Ville d'Andenne a donc posé une série de conditions "sine qua non" et "draconniennes" à la SONAT pour accepter l'incinérateur sur son sol. Les gestionnaires andennais ont promis à l'époque que toutes ces conditions devraient être remplies or, elles ne l'ont pas été. **LA VILLE D'ANDENNE N'A PAS RESPECTE SES ENGAGEMENTS DEVANT L'INSUFFISANCE DES GARANTIES APORTEES PAR LA SONAT. ELLE DEVAIT REFUSER L'INCINERATEUR. IL Y A PLUSIEURS MOIS ET METTRE AINSI UN TERME A CETTE AVENTURE HASARDEUSE QUI RISQUE BIEN DE L'ENTRAINER DANS UNE VOIE A SENS UNIQUE SANS POSSIBILITE DE FAIRE MARCHE ARRIERE !**

Quelques exemples :

1/ Pour éviter un charroi encombrant :

- le transport des immondices devait s'effectuer par rail et par voie fluviale.
IL N'EN EST NULLE PART QUESTION DANS LE DOSSIER.

2/ Andenne devait devenir une commune pilote en matière d'environnement (parcs à conteneurs,...).

La SONAT a refusé de payer ce parc à conteneurs. Notons au passage que la majorité socialiste a refusé il y a quelques mois de s'équiper d'un tel parc à conteneurs (proposition de M.Mazy au Conseil communal) comme elle vient de refuser de créer un endroit destiné à recueillir les déchets spéciaux (piles, produits chimiques,...) dont la "combustion selon les propres termes du Ministre Lutgen (voir cahiers de la Semaine Verte) pose des problèmes en ce qui concerne la qualité des gaz d'incinération et dont les systèmes de filtrage ne peuvent totalement épurer".

Une fois de plus, les responsables andennais sont à la traîne de toutes les communes du royaume en ce qui concerne l'environnement.

Pas étonnant que Mr. Eerdekkens ne supporte pas les Ecolos, ni les défenseurs de l'environnement.

3/ La Ville, sans recours pour l'exploitant, devrait pouvoir faire arrêter l'incinérateur en cas de problèmes. **CETTE EXIGENCE A ÉTÉ REFUSÉE CATÉGORIQUEMENT.**

4/ "Nous ne serons pas les huissiers de cet incinérateur" a déclaré Mr. Eerdekkens, ce sera aux industriels de réclamer eux-mêmes la taxe sur les immondices. De nouveau refus de la SONAT. Il faut dire que cette condition était absurde et démontre à quel point notre maire aime prendre ses responsabilités.

D'autres conditions n'ont pas été rencontrées totalement et notamment le funeste projet de contournement d'Andenne. Mais là, les Ecolos applaudissent à pleines mains. Ils s'opposent depuis toujours à ce projet qui ferait subir à d'autres andennais, d'autres nuisances et que le Bourgmestre réclame depuis tant d'années.

TOUT CECI PROUVE BIEN QUE LA VILLE D'ANDENNE NE RESPECTE PAS SES ENGAGEMENTS (QU'EN SERA-T-IL DANS SIX MOIS ?) ELLE NOUS MENE EN BATEAU ET RISQUE TRES FORT DE S'EN MORDRE LES DOIGTS SI L'INCINERATEUR LUI EST IMPOSE.

Mais reprenons les deux hypothèses :

Hypothèse 1 (Lizin) : Tout est déjà fait et la population doit se mobiliser pour refuser le projet.

Cette hypothèse est évidemment la pire, la population après avoir été tenue dans l'ignorance durant des mois puis informée par les autorités communales de façon partielle (le point de vue favorable à l'incinération) et inexacte (analyses de Thumaïde, le plus bel incinérateur du monde,...) a été abusée sur toute la ligne. Son avis compte pour du beurre et l'enquête scientifique commanditée par les promoteurs de l'incinération sur laquelle les opposants n'ont jusqu'à présent aucun droit de regard, ne serait qu'un gadget (10.000.000, pour en revenir à la case départ ?) destiné à endormir la population et permettre à ceux qui ont posé la candidature de Seilles (dernier site retenu) de sauver la face. Et, diront les mauvaises langues de traîner le projet jusqu'au lendemain des élections.

SI CETTE HYPOTHESE EST VERIFIEE, LA DEMOCRATIE AURA ETE FOULEE AUX PIEDS.

LES ECOLOGISTES TIENDRONT POUR RESPONSABLES TOUS CEUX QUI ONT EU L'IRRESPONSABILITE DE PROPOSER SEILLES COMME SITE EVENTUEL ET SE PRETER AINSI A UNE CYNIQUE MASCARADE.

Hypothèse 2 (Eerdekkens) : rien n'est fait, la ville qui n'y connaît rien rendra un avis favorable ou défavorable après l'étude scientifique.

Rien légalement n'oblige les responsables à tenir compte des résultats de cette étude et à

aucun moment, la Région Wallonne qui décide en dernier ressort, ne s'est engagée à respecter l'avis de la commune. **Les dés sont donc pipés.**

Avant de commander cette enquête, il était donc absolument indispensable pour la ville d'Andenne d'avoir la garantie que les décideurs de la Région respecteront l'avis de la commune (favorable ou non).

Cette exigence démocratique doit être préalable à l'organisation de l'étude si l'on veut que celle-ci serve à quelque chose.

ECOLO demande dès lors aux autorités communales d'Andenne d'obtenir immédiatement un engagement écrit du Ministre Wallon de l'environnement pour le respect de son avis.

Par ailleurs, ECOLO invite tous les partis politiques susceptibles après les élections d'occuper ce haut poste à la Région, de s'engager de la même façon.

De plus ECOLO demande instamment aux autorités communales d'Andenne qui clament à présent une certaine "neutralité" de jouer réellement la carte du débat démocratique
- en donnant aux opposants les mêmes moyens d'expression qu'elles ont offerts aux promoteurs (politiques et industriels) de l'incinération
- de cesser toute manœuvre d'intimidation (procès en diffamation, menaces,...) envers les opposants respectueux du droit et de ne plus recourir aux attaques personnelles envers des gens qui se consacrent bénévolement à la défense de leur cadre de vie.
- de recourir au référendum après l'enquête scientifique.

Contrairement aux partis traditionnels qui veulent repousser le problème chez le voisin, ECOLO s'oppose **partout** à l'incinération de déchets ménagers. Cette technique de traitement est coûteuse, gaspilleuse et ne fait que réduire le volume des déchets tout en créant de nouveaux polluants et donc en rejetant sur les générations futures, les gros problèmes de pollution qu'elle ne sait régler aujourd'hui.

ECOLO formule d'autres solutions moins coûteuses, plus respectueuses de l'environnement (compostage, biométhanisation, tri-recyclage,...).

Un dossier complet sera prochainement déposé à l'hôtel de ville d'Andenne, et largement diffusé dans la presse.